



MAIRIE DE GILLES (28260)

Note de synthèse du Conseil municipal du 5 juin 2026

Présents : Sophie Apruzzese, Pascal Avril, Christian Bourrat, Laurence Dujardin, Véronique Dumont, Dominique Ferrandin, Timothée de Ferrières, Mylène Pinon, Bénédicte Renard

Procurations : Sarah Barbey à Sophie Apruzzese

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 8 avril 2026 – à l’unanimité

2) Désignation d’un secrétaire de séance : Laurence Dujardin

3) Suppression d’une délibération à l’ordre du jour : désignation des représentants de la commune au sein des commissions de l’Agglo du Pays de Dreux

Madame le Maire indique que l’intitulé et le contenu exacts des commissions devraient être débattus en conférence des Maires le 8 juin prochain. Dans ce contexte, cette délibération sera prise ultérieurement.

4) Election du délégué et des trois suppléants pour les sénatoriales 2026 – délibération n° 2026-21 – à l’unanimité

Madame le Maire rappelle que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026. C’est un collège électoral (les « grands électeurs ») qui élit les sénateurs pour un mandat de 6 ans, renouvelable.

Le vote, à bulletin secret, se déroulera sous la présidence du Maire en deux temps : d’abord le délégué, puis les 3 suppléants.

Est candidate en tant que déléguée de la commune : Mme Sophie Apruzzese

Suffrages obtenus : 11 pour, 0 abstention, 0 contre.

A l’issue du vote, Mme Sophie Apruzzese est élue déléguée de la commune de Gilles pour prendre part aux élections sénatoriales 2026.

Sont candidats en tant que suppléant(e)s de la commune : Mme Bénédicte Renard, M. Christian Bourrat, M. Pascal Avril.

Suffrages obtenus : 11 pour, 0 abstention, 0 contre.

A l’issue du vote, M. Pascal Avril, M. Christian Bourrat et Mme Bénédicte Renard sont élus suppléants de la commune de Gilles pour prendre part aux élections sénatoriales 2026.

5) Désignation des membres de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – délibération n° 2026-22 – à l’unanimité

Madame le Maire informe l’assemblée de la nécessité de procéder au renouvellement de la CLECT de l’Agglo du Pays de Dreux. Sa mission principale est d’évaluer les charges transférées entre les communes membres de l’Agglo pour permettre la détermination ou l’actualisation des attributions de compensation dans des conditions de transparence et d’équité financière.

Pour la commune de Gilles, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Se porte candidat en tant que délégué titulaire : M. Christian Bourrat

Se porte candidate en tant que déléguée suppléante : Mme Bénédicte Renard

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner :

- M. Christian Bourrat en tant que délégué titulaire,
- Mme Bénédicte Renard en tant que déléguée suppléante.

5) Subventions aux associations 2026 – délibération n° 2026-23 – à l’unanimité

Madame le Maire informe l’assemblée que la commune a reçu une demande de subvention de la part de l’Amicale des sapeurs-pompiers d’Anet. Cette association a pour vocation de renforcer les liens de cohésion entre les sapeurs-pompiers, en activité, anciens ou jeunes engagés. Elle participe activement à la vie locale en organisant des événements, des actions solidaires et des moments de convivialité, contribuant ainsi à maintenir un esprit de solidarité et d’entraide indispensable à l’exercice de ses missions.

Madame le Maire rappelle qu’au terme de la délibération n° 2026-17, le conseil municipal a accordé une subvention de 200 € aux Jeunes Sapeurs-Pompiers d’Anet pour l’année 2026 et avait prévu une réserve de 500 € à attribuer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d’attribuer à l’Amicale des Sapeurs-Pompiers d’Anet une subvention de 100 € pour l’année 2026.

6) Informations diverses

- Le Tambour du Radon :

Suite à la réunion de la commission Animation et Communication du 27 mai 2026, il a été rappelé que la parution du prochain bulletin municipal *Le Tambour du Radon* est prévue pour le 25 juin 2026, avec une distribution programmée avant la fin du mois. Afin de respecter ce calendrier, les conseillers et rédacteurs concernés sont invités à transmettre leurs articles au secrétariat de mairie avant le 15 juin, accompagnés de photographies ou illustrations de bonne qualité.

Madame le Maire a également sollicité un devis auprès de la société locale **Conicrea** pour la conception graphique, la mise en page et l'impression du prochain numéro. Le montant du devis s'élève à **1 689,60 € TTC** pour un bulletin de 24 pages tiré à 270 exemplaires. Cette dépense peut être financée en partie grâce à des encarts publicitaires proposées aux entreprises locales. Une discussion animée s'est engagée concernant l'opportunité d'externaliser certaines prestations liées au bulletin municipal. Il a été souligné que Conicrea est une entreprise locale disposant de compétences en communication, graphisme et outils numériques, mise en concurrence avec l'intelligence artificielle. Monsieur Christian Bourrat a évoqué la possibilité de faire appel à ses services pour le développement ou l'amélioration du site internet communal. Toutefois, l'ensemble des conseillers présents a exprimé sa volonté de conserver la maîtrise totale du journal municipal sauf si une surcharge de travail est avérée au niveau de la secrétaire de mairie.

- Point sur les travaux en cours et à venir :

La commission Travaux s'est réunie le 30 avril 2026 afin d'examiner l'avancement des différents projets communaux.

Voirie :

Concernant les devis établis par l'entreprise Guérin, la commission a souhaité obtenir des éléments plus détaillés afin de vérifier si certains travaux de chaussée situés sur les secteurs concernés étaient inclus dans les montants proposés. Depuis cette réunion, Madame le Maire a tenté à plusieurs reprises de prendre contact avec l'entreprise afin d'obtenir un rendez-vous permettant de répondre aux interrogations de la commission, sans succès à ce jour.

Eglise :

La subvention sollicitée au titre de la DETR 2026 n'a pas encore fait l'objet d'une notification officielle de la part de la préfecture. Lors d'un récent échange avec Monsieur le Préfet, il a été indiqué que les arrêtés attributifs devraient être transmis d'ici la fin du mois de juin, leur publication ayant été retardée en raison du contexte électoral.

A propos des « Coups de cœur du patrimoine » le projet de restauration de l'église n'a pas été retenu parmi les lauréats du concours régional ». Toutefois, cette candidature a permis de donner une visibilité accrue au projet auprès du public et des partenaires. À ce jour, le montant de la collecte de dons s'élève à 30 820 €.

Afin de ne pas retarder le démarrage du chantier de restauration de la nef, la tranche conditionnelle n°1 a été affirmée, permettant ainsi au couvreur de confirmer sa commande de matériaux auprès de l'entreprise Bridoré.

Enfin, les conseillers municipaux sont invités à participer à la visite des ateliers de l'entreprise Asselin, chargée des travaux de charpente, prévue le mercredi 1er juillet. Selon le nombre de participants, deux véhicules seront mobilisés pour le déplacement à Thouars (Deux-Sèvres). Sept personnes sont intéressées. Un mail va être prochainement envoyé afin de refaire le point sur les participants.

- Point sur les élections de l'Agglo

Le 13 avril 2026, Monsieur Christophe Le Dorven a été élu Président de L'Agglo du Pays de Dreux. Il assure également la présidence du Conseil départemental. Quinze vice-présidents ainsi que quinze membres du bureau communautaire ont également été élus.

Une conférence des maires est programmée le 8 juin prochain afin d'examiner la nouvelle organisation des commissions communautaires. Leur composition et leurs compétences devraient être sensiblement revues par rapport au précédent mandat. Les communes pourront ensuite désigner leurs représentants, qui prendront leurs fonctions après la période estivale.

- Point sur les syndicats intercommunaux :
 - Au sein du SMICA, Madame Virginie Quentin, maire d'Abondant, a été élue présidente en remplacement de Monsieur Francis Pecquenard, maire de La Chaussée-d'Ivry et conseiller départemental. Les vice-présidents ont également été élus, ainsi que les membres du bureau.
 - Au sein du SIRP, Madame Audrey Delencre a été reconduite dans ses fonctions de présidente. Les vice-président(e)s sont Sophie Apruzzese et Eddy Cusset.
 - Au SIAEP, Madame Catherine Paturel a été élue présidente en remplacement de Monsieur Pascal Le Petit. Madame Velin conserve ses fonctions de vice-présidente.
 - Au sein de Territoires d'Énergie Eure-et-Loir (TE28), Monsieur Xavier Nicolas a été reconduit dans ses fonctions de président.

Le conseil municipal prend acte de ces différentes désignations au sein des structures intercommunales et syndicales.

- Le bien-vivre ensemble :

Madame le Maire fait part de plusieurs signalements reçus depuis le début du mandat concernant des nuisances sonores constatées en dehors des horaires autorisés, notamment durant la pause méridienne.

Elle souligne la difficulté de devoir intervenir systématiquement à chaque plainte liée au bruit. Tout en rappelant qu'il est nécessaire de ne pas laisser s'installer ce type de comportements, elle invite dans un premier temps les habitants à privilégier le dialogue et la communication entre voisins afin de résoudre les situations de manière amiable.

En cas de persistance ou de répétition des nuisances, les personnes concernées sont invitées à contacter la mairie par téléphone ou par courrier électronique. Un courrier de rappel aux règles de bon voisinage pourra alors être adressé à la personne concernée avant toute autre démarche.

Monsieur Michel Malhappe et Madame Laurence Dujardin insistent sur la nécessité de prendre ces situations au sérieux afin d'éviter que des comportements irrespectueux ne s'installent durablement au sein de la commune.

Par ailleurs, il est constaté de manière récurrente que certains conteneurs à déchets demeurent sur les trottoirs plusieurs jours après leur collecte. Cette situation engendre des difficultés pour les piétons, notamment dans la Grande rue, où les familles avec poussettes et les jeunes enfants sont parfois contraintes de contourner les conteneurs en empruntant la chaussée.

Madame le Maire déplore cette situation et rappelle l'importance du respect des règles de civisme. Elle invite chaque habitant à rentrer son conteneur au plus tard le lendemain du passage du service de collecte. Elle souligne que le maintien prolongé des poubelles sur le domaine public tend à se généraliser lorsque ce comportement n'est pas corrigé, créant ainsi une problématique récurrente dans plusieurs secteurs de la commune.

Le conseil municipal rappelle l'importance du respect mutuel, du dialogue entre voisins et des règles élémentaires de civisme qui contribuent au bien-vivre ensemble. Un article va être rédigé dans le prochain journal communal.

- Personnel affecté à l'entretien de la commune :

Madame le Maire présente une analyse comparative entre le recours à une entreprise extérieure pour l'entretien de la commune et l'embauche d'un agent communal à temps complet.

Les éléments présentés mettent en évidence qu'un salarié communal représente un coût horaire inférieur à celui d'un prestataire extérieur. Toutefois, la comparaison fait également apparaître des différences importantes en termes de volume d'heures réalisées, d'organisation du travail, de flexibilité et de continuité du service.

Il est notamment rappelé qu'un agent communal à temps complet représente environ 1 820 heures de travail annuelles, contre environ 1 000 heures facturées par le prestataire actuel. Plusieurs conseillers soulignent cependant que certaines tâches réalisées par l'entreprise extérieure, telles que l'entretien du matériel, les déplacements ou certaines interventions complémentaires, ne sont pas nécessairement comptabilisées dans ce volume horaire.

Les échanges ont également porté sur les avantages et les inconvénients de chaque solution. Le recours à une entreprise extérieure offre une plus grande souplesse dans l'adaptation saisonnière de la charge de travail, ainsi que lorsque deux personnes au moins sont requises pour effectuer une tâche, et une gestion administrative simplifiée. À l'inverse, l'embauche d'un agent communal permettrait une présence plus régulière sur le terrain et la réalisation de petits travaux d'entretien courant, tels que des travaux de peinture ou de maintenance légère.

Madame le Maire souligne qu'il ne s'agit pas d'un sujet nécessitant une prise de décision immédiate. Cette réflexion vise avant tout à disposer d'éléments objectifs permettant d'anticiper les besoins futurs de la commune.

Elle rappelle également que, quelle que soit la solution retenue à l'avenir, l'objectif principal demeure la qualité de l'entretien du patrimoine communal et des espaces publics.

7) Tour de table

M. Dominique Ferrandin demande l'installation de réflecteurs anti-collision pour la faune sauvage de part et d'autre de la route départementale RD115-4 menant à Gilles. Une demande sera adressée au Département.

Il souhaite également savoir si la « recluse » située rue de Fumeçon pourrait être restaurée. M. Michel Malhappe précise que celle-ci n'est pas implantée sur un terrain communal.

Par ailleurs, M. Ferrandin demande que l'entretien des chemins communaux soit assuré régulièrement afin de faciliter la pratique de la randonnée.

Enfin, il propose de profiter de la présence des échafaudages de l'église pour procéder à son nettoyage et reboucher quelques fissures mineures. Cette opération nécessitera la mise à disposition de matériel (balais, aspirateurs, etc.) ainsi que la fixation d'une date d'intervention. Un courriel sera adressé à l'ensemble des conseillers municipaux afin de proposer une date avant le 15 juillet 2026.

Mme Laurence Dujardin propose la création d'un groupe WhatsApp communal permettant aux administrés d'échanger, de se rendre des services et de mutualiser certains besoins. Ce groupe devra être créé par un(e) administré(e) extérieur(e) à la municipalité.

Par ailleurs, elle indique que la sortie de Gilles Bois manque de visibilité. L'installation d'un miroir est envisagée ; les propriétaires concernés seront invités à procéder à cette installation.

Enfin, la barrière de la sente située devant Gilles Bois montre des signes de faiblesse et risque de tomber. Il est nécessaire de prévoir son renforcement.

Mme Bénédicte Renard signale que le mur situé au 1 rue de Vitray présente plusieurs grosses fissures. Il conviendrait d'en informer le propriétaire afin de prévenir tout risque d'effondrement, ce passage étant emprunté quotidiennement par les parents accompagnant leurs enfants à l'école.

Elle propose que la commune fasse l'acquisition d'un broyeur de végétaux et le mette à la disposition des administrés moyennant une participation financière sous forme de location.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h16.